



**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-07-180

**RÈGLEMENT NUMÉRO 293-4 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293**

- Attendu qu' Une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Attendu qu' Une demande de modification de zonage a été reçue ;
- Attendu que Cette demande de modification visait l'autorisation des maisons unifamiliales dans la zone HB-2 ;
- Attendu qu' Un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 5 mai 2020 par la conseillère Lucie Bourdon ;
- Attendu que Le premier projet de règlement a été présenté à la séance régulière du 5 mai 2020 ;
- Attendu que La consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 293-4 s'est déroulée du 15 au 29 mai, conformément à l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;
- Attendu qu' Lors de la consultation publique, aucun commentaire n'a été reçu concernant le premier projet ;
- Attendu que Le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 juin 2020 ;
- Attendu qu' Un avis public d'adoption du second projet de règlement et recevabilité de demande de tenue d'un registre a été donné le 8 juin 2020 ;
- Attendu qu' Aucune demande de tenue d'un référendum n'a été reçue ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'adopter le Règlement numéro 293-4 amendant le Règlement de zonage numéro 293 tel que présenté et sans changement, et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 293, à l'annexe B intitulée « Grille des spécifications », est modifié à la rubrique « Habitation unifamiliale » de la colonne « HB-2 », par l'ajout d'un point « • », afin d'autoriser les maisons unifamiliales dans cette zone, le tout tel que présenté à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté, ce 7^e jour de juillet 2020

*Drew Somerville
Maire*

*Andréane Gravel
Directrice générale et secrétaire-trésorière*



**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Avis de motion	Le 5 mai 2020
Adoption du projet de règlement	Le 5 mai 2020
Transmission à la M.R.C. du projet de règlement et de la résolution	Le 20 mai 2020
Avis public sur la tenue de l'assemblée publique de consultation	Le 14 mai 2020
Tenue de l'assemblée publique de consultation	15 mai jusqu'au 29 mai
Adoption d'un second projet de règlement avec ou sans changement	2 juin 2020
Avis public pour demander la tenue d'un registre	8 juin 2020
Adoption du règlement	7 juillet 2020
Avis public adoption du règlement	13 juillet 2020
Avis de conformité de la M.R.C.	9 septembre 2020
Certificat de conformité de la M.R.C.	9 septembre 2020
Avis d'entrée en vigueur	9 septembre 2020

